



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

PAR ICI

LA

DÉMOCRATIE

PARLEMENT DES JEUNES

22^e législature

PROGRAMME

Du 15 au 17 avril 2025



OFFRE ÉDUCATIVE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Suivez-nous :





ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



PARLEMENT DES JEUNES

22^e législature

PROGRAMME

Du 15 au 17 avril 2025

Table des matières

Mot de la présidente de l'Assemblée nationale	3
Mot du vice-président de l'Assemblée nationale	5
Mardi 15 avril 2025	7
Mercredi 16 avril 2025	10
Jeudi 17 avril 2025	15
Horaire des photographies	19
Règlements généraux	21
Décorum à la salle du Conseil législatif	23
Politique concernant la prise de photographies et le tournage de films	24
Renseignements sur le Parlement des jeunes	26
Accès à Internet sans fil et à un ordinateur	27
Plan de l'hôtel du Parlement	28
Organisation du Parlement des jeunes	29
Autres renseignements	31
Notes	32

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



J'ai l'immense bonheur de vous souhaiter la bienvenue à l'hôtel du Parlement pour la tenue de la 22^e législature du Parlement des jeunes. Quel plaisir de recevoir des jeunes engagés et motivés!

Le Parlement des jeunes vous offre une occasion unique de mettre de l'avant vos préoccupations et de réfléchir en collégialité aux enjeux sociaux qui vous touchent. Grâce à des débats et des discussions respectueuses, vous serez en mesure de trouver des solutions.

Cette année sera marquée par une nouveauté : durant les trois prochaines journées, vous aurez le privilège de siéger non pas dans le salon Bleu, mais dans la salle du Conseil législatif, c'est-à-dire le salon Rouge. Tout au long de votre séjour, n'oubliez surtout pas de respecter les valeurs de la démocratie, notamment l'écoute et la recherche de compromis.

Comme vos nombreux prédécesseurs, vivez pleinement cette expérience incomparable qui vous permettra de contribuer, à votre manière, à façonner la société québécoise.

Tous mes collègues députés se joignent à moi pour vous souhaiter une simulation parlementaire à la hauteur de vos ambitions.

Bon séjour à l'Assemblée nationale du Québec!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Roy', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Nathalie Roy

MOT DU VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Durant les prochains jours, j'aurai le plaisir de vous accompagner au parlement à titre de vice-président de l'Assemblée nationale du Québec.

N'hésitez pas à poser des questions, à faire valoir vos idées et à apprendre des uns des autres. Chaque échange est une chance de grandir et de contribuer à un avenir meilleur.

Votre participation à la 22^e législature du Parlement des jeunes témoigne de votre engagement et de votre volonté de faire entendre votre voix sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Que cette simulation parlementaire soit à la hauteur de vos attentes et qu'elle vous donne les outils nécessaires pour devenir des leaders dès maintenant!

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes.

Frantz Benjamin

HÔTEL DU PARLEMENT

13 h 30

Accueil et inscription

(Entrée par la porte principale du pavillon d'accueil)

Agora

13 h 45 à 15 h 15

Visite guidée

Agora

15 h 30 à 15 h 45

**Séance d'information des participants,
participantes, accompagnateurs et
accompagnatrices**

Salle du Conseil législatif

15 h 45 à 16 h 15

Débat des accompagnateurs et accompagnatrices

Salle du Conseil législatif

16 h 30 à 17 h

**Séances de travail des groupes suivants :
Marraines et parrain des projets de loi**

Salle Louis-Joseph-Papineau

**Porte-paroles de l'opposition et du gouvernement
pour les projets de loi**

Salon George-Manly-Muir (Le Parlementaire)

**Premier ministre, vice-première ministre,
chef de l'opposition officielle
et cheffe du deuxième groupe d'opposition**

RC.161/171

**Whips, autrice et porte-paroles de la motion de
l'opposition officielle**

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**Porte-paroles et coprésident
du mandat d'initiative**

Salon Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau (Café du Parlement)

Leaders parlementaires

Salon Mae-O'Connor (Le Parlementaire)

Mardi 15 avril 2025 (suite)

16 h 30 à 17 h

Séance de formation des groupes suivants :

- Présidente et vice-président
- Secrétaire générale et secrétaire générale adjointe

Salle des Drapeaux

16 h 30 à 17 h

Séance de formation des journalistes de L'IRIS

Salle RC.193

17 h à 18 h 15

**Souper des participants, participantes,
accompagnateurs et accompagnatrices**

Café du Parlement

18 h 15 à 19 h 30

**Séance de travail pour la vérification
des discours**

Café du Parlement et foyers Papineau et La Fontaine

18 h 15 à 20 h

**Séance de travail des membres de la commission
parlementaire étudiant le projet de loi n° 1**

Salle Pauline-Marois

**Séance de travail des membres de la commission
parlementaire étudiant le projet de loi n° 2**

Salle Louis-Joseph-Papineau

**Séance de travail des membres de la commission
parlementaire étudiant le projet de loi n° 3**

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

**Séance de travail des membres de la commission
parlementaire étudiant le mandat d'initiative**

Salle Marie-Claire-Kirkland

18 h 15 à 21 h 30

Séance de travail des groupes suivants :

- Présidente et vice-président
- Secrétaire générale et secrétaire générale adjointe
- Leaders parlementaires
(suite de la séance de travail)

Salle des Drapeaux

Mardi 15 avril 2025 (suite)

18 h 15 à 21 h 30

Séance de travail des journalistes de L'IRIS

Salle RC.193

18 h 45 à 19 h 15

**Séance d'information des accompagnateurs
et accompagnatrices**

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

Mercredi 16 avril 2025

6 h 45

Ouverture de l'hôtel du Parlement

Porte principale du pavillon d'accueil

7 h à 8 h

**Petit déjeuner des participants, participantes,
accompagnateurs et accompagnatrices**

Le Café du Parlement et foyers Papineau et La Fontaine

7 h 45

**Répétition de l'ouverture de la 22^e législature
du Parlement des jeunes et de l'élection
de la présidence en présence
des personnes suivantes :**

- Présidente et vice-président
- Premier ministre
- Vice-première ministre
- Chef de l'opposition officielle
- Cheffe du deuxième groupe d'opposition
- Leaders parlementaires
- Secrétaire générale et secrétaire générale adjointe
- Doyenne des députés et députées du Parlement des jeunes

Salle du Conseil législatif

8 h 30

**Entrevues des journalistes de L'IRIS avec les
marraines et le parrain des trois projets de loi**

Hall principal

8 h 30

**Entrevues des journalistes de L'IRIS avec les porte-
paroles de l'opposition et du gouvernement pour
les trois projets de loi**

Hall principal

9 h 05



**Ouverture officielle du Parlement des jeunes
suivie de l'assermentation des députés
et députées**

Salle du Conseil législatif

- Mot de bienvenue de la présidence de l'Assemblée nationale
- Assermentation des députés et députées par la lieutenant-gouverneure du Parlement des jeunes

9 h 30 à 10 h 25



PREMIÈRE SÉANCE

Salle du Conseil législatif

- Élection *pro forma* de la présidence et de la vice-présidence
- Allocution d'ouverture par la lieutenant-gouverneure du Parlement des jeunes

Affaires du jour

Affaires prioritaires

Discours d'ouverture du premier ministre
Débat sur le discours d'ouverture

Affaires courantes

- Présentation
 - a) Projet de loi n° 1
 - b) Projet de loi n° 2
 - c) Projet de loi n° 3
- Mises aux voix (leaders)
- Présentation de la motion qui sera débattue aux affaires inscrites par les députés et députées de l'opposition

Mercredi 16 avril 2025 (suite)

10 h 30

Conférence de presse du premier ministre et de la vice-première ministre

Salle Evelyn-Dumas

10 h 40

Conférence de presse du chef de l'opposition officielle

Salle Evelyn-Dumas

10 h 50

Conférence de presse de la cheffe du deuxième groupe d'opposition

Salle Evelyn-Dumas

10 h 45 à 11 h 45¹

Caucus I du gouvernement

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Caucus I de l'opposition officielle

Salle Louis-Joseph-Papineau

Caucus I du deuxième groupe d'opposition

Salle RC.161/171

11 h 50 à 13 h 15

Séances de photos par école (voir l'horaire, p. 19)

Hall du 1^{er} étage

12 h à 13 h 30

Dîner

Libre

13 h 30 à 14 h

Passage à la sécurité et au vestiaire

Porte principale du pavillon d'accueil

14 h

Photographie des accompagnateurs et accompagnatrices

Escalier central – 1^{er} étage

¹ Les membres de la présidence et les officières de la table sont invités à assister à l'un des caucus, à titre d'observateurs et d'observatrices.

Mercredi 16 avril 2025 (suite)

14 h 10 à 15 h 40



DEUXIÈME SÉANCE (1^{re} partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires courantes

Période des questions et réponses orales

Affaires du jour

- Débats sur l'adoption de principe :
 - a) Projet de loi n° 1
 - b) Projet de loi n° 2
- Mises aux voix (leaders)
- Motions d'envoi des projets de loi n° 1 et n° 2 en commissions parlementaires

15 h 40

Pause

Hall du 1^{er} étage

16 h à 16 h 35



DEUXIÈME SÉANCE (2^e partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires du jour (suite)

- Débat sur l'adoption du principe :
 - c) Projet de loi n° 3
- Mise aux voix (leaders)
- Motion d'envoi du projet de loi n° 3 en commission parlementaire
- Convocation des commissions parlementaires pour étude détaillée

16 h 35 à 16 h 40

Allocution du vice-président de l'Assemblée nationale, M. Frantz Benjamin, et de la présidente du Parlement des jeunes

Salle du Conseil législatif

Photographie officielle des participants et participantes

Salle du Conseil législatif

Mercredi 16 avril 2025 (suite)

16 h 45 à 18 h 15

Repas officiel offert par la présidence de l'Assemblée nationale

Restaurant Le Parlementaire et hall principal

18 h 30 à 22 h



Commission parlementaire

Étude détaillée du projet de loi n° 1

Salle Pauline-Marois

Commission parlementaire

Étude détaillée du projet de loi n° 2

Salle Louis-Joseph-Papineau

Commission parlementaire

Étude détaillée du projet de loi n° 3

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

Commission parlementaire étudiant le mandat d'initiative

Salle Marie-Claire-Kirkland

18 h 30 à 21 h

Séance de travail des groupes suivants :

- Présidence et vice-présidence
- Secrétaire générale et secrétaire générale adjointe

Salle des Drapeaux

18 h 30 à 21 h

Séance de travail des journalistes

Rédaction et mise en forme du journal *L'IRIS*

Salle RC.193

7 h 45

Ouverture de l'hôtel du Parlement

Porte principale du pavillon d'accueil

8 h à 9 h

Petit déjeuner des participants, participantes, accompagnateurs et accompagnatrices

Le Café du Parlement et foyers Papineau et La Fontaine

9 h à 10 h

Visite guidée supplémentaire

(Pour les personnes n'ayant pas pu faire la visite mercredi)
Agora

9 h à 10 h

Rédaction des discours des députés et députées

(facultatif)

Salle Louis-Joseph-Papineau, salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, foyer Papineau

9 h 30

Rencontre avec un journaliste de la Tribune de la presse

(Visite réservée uniquement aux journalistes de L'IRIS)
Édifice André-Laurendeau

10 h 15 à 11 h 15



TROISIÈME SÉANCE (1^{re} partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires courantes

- Dépôt et adoption des rapports de commissions parlementaires ayant procédé à l'étude détaillée des projets de loi
- Dépôt du rapport de la commission ayant procédé au mandat d'initiative

Jeudi 17 avril 2025 (suite)

Affaires du jour

- Débat sur le rapport de la commission ayant procédé au mandat d'initiative
- Débat sur la motion aux affaires inscrites par les députés et députées de l'opposition
- Mise aux voix

11 h 15 à 11 h 30

Pause

11 h 30 à 12 h 30

Envoi par courriel des formulaires d'évaluation

11 h 30 à 12 h 30

Dîner pour les groupes suivants et leurs accompagnateurs et accompagnatrices :

- Gouvernement
- Journalistes

Le Café du Parlement et foyers Papineau et La Fontaine

11 h 30 à 12 h 30

Caucus II et rédaction de discours de l'opposition officielle

(Distribution des projets de loi tels qu'amendés en commissions parlementaires)

Salle Louis-Joseph-Papineau

Caucus II et rédaction de discours du deuxième groupe d'opposition

(Distribution des projets de loi tels qu'amendés en commissions parlementaires)

Salle RC.161/171

11 h 30 à 12 h 30

Découverte des autres rôles de la présidence de l'Assemblée nationale

(Visite réservée à l'équipe de la présidence et des officières de la table)

Hall principal (départ)

Jeudi 17 avril 2025 (suite)

12 h 30 à 13 h 30

Dîner pour les groupes suivants et leurs accompagnateurs et accompagnatrices :

- Opposition officielle
- Deuxième groupe d'opposition
- Présidence
- Officières de la table

Le Café du Parlement et foyers Papineau et La Fontaine

12 h 30 à 14 h

Caucus II et rédaction de discours du gouvernement

(Distribution des projets de loi tels qu'amendés en commissions parlementaires)

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

13 h 30 à 13 h 45

Répétition générale de la sanction des projets de loi

Salle du Conseil législatif

13 h 30 à 14 h

Caucus II et rédaction de discours de l'opposition officielle (suite)

Salle Louis-Joseph-Papineau

Caucus II et rédaction de discours du deuxième groupe d'opposition (suite)

Salle RC.161/171

13 h 30

Visite de la diffusion des débats de l'Assemblée nationale

(Visite réservée uniquement aux journalistes de L'IRIS)

Édifice André-Laurendeau

Jeudi 17 avril 2025 (suite)

14 h à 15 h 30



TROISIÈME SÉANCE (2^e partie)

Salle du Conseil législatif

Affaires du jour

- Débat sur l'adoption finale
 - a) Projet de loi n^o 1
 - b) Projet de loi n^o 2
 - c) Projet de loi n^o 3
- Mises aux voix

15 h 35



Sanction des projets de loi par la lieutenant-gouverneure du Parlement des jeunes

Salle du Conseil législatif

15 h 40 à 16 h

Cérémonie de clôture

Salle du Conseil législatif

16 h **Promotion de L'IRIS par les journalistes**

16 h **Collation**

Hall du 1^{er} étage

16 h 30 **Fin du Parlement des jeunes**

HORAIRE DES PHOTOGRAPHIES

MERCREDI 16 AVRIL 2025

- 11 h 50 Académie Antoine-Manseau
- 11 h 50 Académie Lafontaine
- 11 h 50 Académie Saint-Louis
- 11 h 55 Collège Clarétain
- 11 h 55 Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
- 11 h 55 Collège Durocher Saint-Lambert
- 12 h Collège Héritage de Châteauguay
- 12 h Collège Jean-Eudes
- 12 h 05 Collège Jésus-Marie de Bellechasse
- 12 h 05 Collège Notre-Dame
- 12 h 05 Collège Notre-Dame de l'Assomption
- 12 h 10 Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- 12 h 10 Collège Regina Assumpta
- 12 h 10 Collège Saint-Charles-Garnier
- 12 h 15 Collège Sainte-Anne
- 12 h 15 École secondaire Augustin-Norbert-Morin
- 12 h 15 École Beaurivage
- 12 h 20 École Chavigny
- 12 h 20 École de la Rive
- 12 h 20 École La Source
- 12 h 25 École Pointe-Lévy
- 12 h 25 École secondaire de l'Île
- 12 h 25 École secondaire d'Oka
- 12 h 30 École secondaire Henri-Bourassa
- 12 h 30 École secondaire Joseph-François-Perrault
- 12 h 35 École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
- 12 h 35 École secondaire Roger-Comtois

- 12 h 40 École secondaire Saint-Luc
- 12 h 40 École secondaire Val-Mauricie
- 12 h 45 Institut secondaire Keranna
- 12 h 45 Le Salésien
- 12 h 50 Lower Canada College
- 12 h 50 Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie
- 12 h 55 Polyvalente Hyacinthe-Delorme
- 12 h 55 Séminaire de Sherbrooke
- 13 h St. Patrick's High School
- 13 h The Study

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Respecter l'institution qu'est l'Assemblée nationale.
- Employer un langage respectueux tout au long du Parlement des jeunes.
- S'abstenir de faire allusion aux partis politiques et aux parlementaires de l'Assemblée nationale.
- Respecter toutes les consignes de sécurité.
- Porter en tout temps, à l'hôtel du Parlement, la carte d'identité remise à l'accueil.
- Porter une tenue de ville pour toutes les activités du Parlement des jeunes : chemise et cravate pour les hommes, vêtements appropriés pour les femmes (veston, veste, chemisier ou gilet avec manches jusqu'aux coudes). Le port de t-shirts, jeans, pantalons à taille basse, minijupes, casquettes, espadrilles et manches courtes est prohibé.
- Respecter rigoureusement les horaires prévus.
- Utiliser avec soin et précaution le matériel en place (micros, bureaux, tables, etc.).
- Ne laisser aucun document sur les pupitres ni à l'intérieur en quittant la salle du Conseil législatif.
- Ne consommer aucune nourriture ou boisson, sauf dans les endroits prévus à cette fin.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

- S'abstenir de mâcher de la gomme dans la salle du Conseil législatif et les salles de commissions parlementaires.
- Respecter les heures de tranquillité de l'hôtel Le Concorde Québec et s'abstenir de faire du bruit après 23 h.
- Ne jamais utiliser d'ordinateurs portables, de cellulaires et autres appareils électroniques dans la salle du Conseil législatif et dans les salles de l'hôtel du Parlement lors des activités.

**TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT À
L'UNE DE CES RÈGLES EST PASSIBLE D'EXPULSION DU
PARLEMENT DES JEUNES.**

DÉCORUM À LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF

À titre de députée ou député du Parlement des jeunes, vous devez respecter scrupuleusement le **décorum** de l'Assemblée nationale.

Les règles sont les suivantes :

1. Vous devez avoir un langage respectueux en tout temps.
2. Vous devez occuper la place qui vous a été assignée, demeurer assis ou assise et garder le silence à moins d'avoir obtenu le droit de parole de la présidente ou du président.
3. Vous devez vous abstenir de tout ce qui peut nuire à l'expression des autres députés et députées ou au bon fonctionnement du Parlement des jeunes.
4. Vous devez observer le *Règlement* et contribuer au maintien du décorum à la salle du Conseil législatif.
5. Vous devez manifester votre appréciation en frappant des mains et non en frappant sur votre bureau.
6. À la fin de la séance, vous devez vous lever et demeurer à votre place, en silence, tant que le président ou la présidente n'a pas quitté la salle du Conseil législatif.

POLITIQUE CONCERNANT LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET LE TOURNAGE DE FILMS

I - OBJET

La présente politique a pour objet de préciser les règles et les responsabilités applicables aux personnes qui participent à une simulation parlementaire organisée par l'Assemblée nationale, plus particulièrement en ce qui concerne la prise de photographies et le tournage de films dans l'hôtel du Parlement.

II - PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET TOURNAGE DE FILMS

1. Seul le photographe officiel de l'Assemblée nationale est autorisé à prendre des photographies lors de l'assermentation des participantes et participants et lors d'une simulation parlementaire se déroulant dans la salle du Conseil législatif ou en commission parlementaire.
2. Seul le personnel du Centre d'expertise numérique est autorisé à filmer lors de l'assermentation des participantes et participants et lors d'une simulation parlementaire se déroulant dans la salle du Conseil législatif ou en commission parlementaire.
3. En tout temps, les photographies et les films des personnes participantes doivent :
 - a) respecter l'image, l'honneur et la réputation de l'Assemblée nationale et des personnes participantes;
 - b) refléter le respect du décorum et des institutions démocratiques;
 - c) contribuer à diffuser une image positive de l'Assemblée nationale;
 - d) respecter le caractère de neutralité de l'institution.

4. Sous réserve de ce qui précède et sauf indication contraire de la personne responsable de la Direction des communications, les participantes et participants sont autorisés à photographier et à filmer aux endroits suivants :
 - a) le pavillon d'accueil;
 - b) le hall principal de l'hôtel du Parlement;
 - c) la galerie des Présidents;
 - d) les salles Louis-Joseph-Papineau, Louis-Hippolyte-La Fontaine, Pauline-Marois et Marie-Claire-Kirkland;
 - e) la salle du Conseil législatif;
 - f) le restaurant Le Parlementaire;
 - g) la cafétéria Le Café du Parlement.

La prise de photographies et le tournage de films à tout autre endroit sont strictement interdits, à moins d'une autorisation accordée expressément par la personne responsable de la Direction des communications.

III - PUBLICATION ET DISTRIBUTION DES PHOTOGRAPHIES OU FILMS

1. Toute personne participante doit s'assurer que les photos et les films qu'elle publie ou distribue sont conformes à l'image, à l'honneur et à la réputation de l'Assemblée nationale, des participantes et participants et qu'ils reflètent le respect du decorum et des institutions démocratiques.
2. En cas de doute quant au respect des critères énoncés ci-dessus, la personne doit s'adresser à la Direction des communications afin d'obtenir l'autorisation de publier ou de distribuer ses photos et ses films.
3. La diffusion ou la reproduction d'une photographie prise par le photographe officiel de l'Assemblée nationale est permise aux conditions suivantes :
 - a) la photo ne doit subir aucune altération ou modification, à l'exclusion de sa dimension;
 - b) la photo doit être accompagnée de la mention :
« ©Collection Assemblée nationale du Québec.
Photographe : Martin Houde. »;
 - c) en aucun cas, l'utilisation de la photo ne doit porter préjudice ni porter atteinte à l'honneur et à la réputation du photographe officiel et de l'Assemblée nationale.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARLEMENT DES JEUNES

COCARDE

Le port de la cocarde remise à l'arrivée le mercredi est obligatoire en tout temps lors des déplacements à l'intérieur de l'hôtel du Parlement.

COORDINATION GÉNÉRALE DU PARLEMENT DES JEUNES

Salle RC.189 – Hôtel du Parlement
Téléphone : 418 266-1101, poste 70086

SALLE DE PRESSE

Salle RC.193 – Hôtel du Parlement
Téléphone : 418 266-1101, poste 70266

PORTE D'ENTRÉE DES PARTICIPANTS, PARTICIPANTES, ACCOMPAGNATEURS ET ACCOMPAGNATRICES (ENTRÉE DU PUBLIC)

Porte principale du pavillon d'accueil

SALLE D'IMPRESSION ET DE VISIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES

Salle RC.183 – Hôtel du Parlement

HÔTEL LE CONCORDE QUÉBEC

1225, cours du Général-De Montcalm
Téléphone : 418 647-2222

ACCÈS À INTERNET SANS FIL ET À UN ORDINATEUR

L'utilisation des ordinateurs portables pendant les travaux parlementaires est interdite (salle du Conseil législatif, salles de commissions parlementaires).

Les personnes qui utilisent l'Internet sans fil de l'Assemblée nationale sont tenues de respecter le Code de bon usage qui définit les règles d'utilisation du réseau. Le Code de bon usage est disponible à l'adresse suivante :

assnat.qc.ca/fr/visiteurs/internet-sans-fil/code-bon-usage.html

Procédure à suivre :

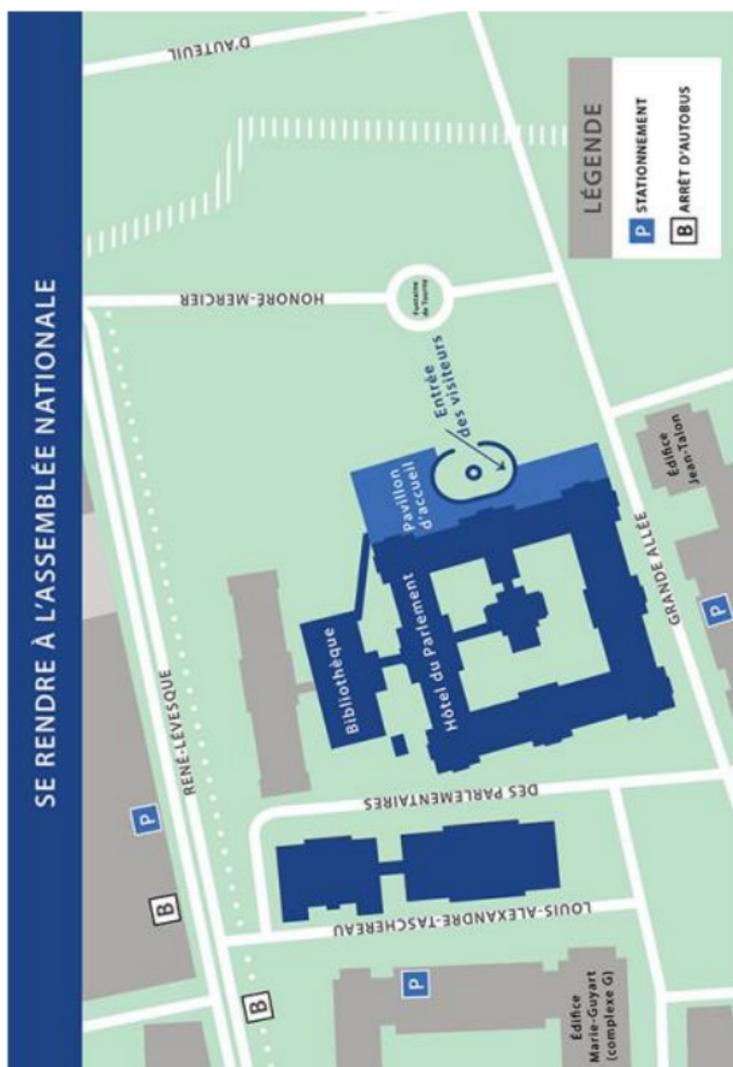
1. Choisir le réseau sans fil « Assnat-Visiteurs ».
2. Entrer la clé de réseau : leblanc1892
 - * La clé tient compte des caractères minuscules et majuscules.

Finalement, un ordinateur et une imprimante sont à la disposition des enseignantes et enseignants dans la salle RC.183.

BRIS, PERTES OU VOLS

L'Assemblée nationale n'est en aucun cas responsable des bris, pertes ou vols des ordinateurs portables personnels.

PLAN DE L'HÔTEL DU PARLEMENT



ORGANISATION DU PARLEMENT DES JEUNES

Assemblée nationale du Québec

M. Siegfried PETERS
Secrétaire général

Direction de l'accueil et de la mission éducative

M^{me} Alexandra LECONTE
Directrice de la Direction de l'accueil et de la mission éducative

M. Julien CALILLE
Chef par intérim de l'équipe des programmes éducatifs

M^{me} Caroline BOUDREAU
M^{me} Gabrielle DUFOUR LARUE
M. Thomas DESROSIERS
Équipe de coordination du Parlement des jeunes

M^{me} Noémie LALIBERTÉ
Responsable des relations publiques et des journalistes

M^{me} Clémence LOPEZ
M^{me} Lisa CÔTÉ
Adjointes aux activités

ORGANISATION DU PARLEMENT DES JEUNES (SUITE)

Collaboration spéciale de directions de l'Assemblée nationale :

Centre d'expertise numérique

Direction des affaires juridiques et législatives

Direction des commissions parlementaires

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

**Direction de la gestion immobilière
et des ressources matérielles**

**Direction des relations interparlementaires
et internationales et du protocole**

Direction des communications

Direction de la sécurité

Direction de la Bibliothèque

Direction des restaurants et du service alimentaire

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Boutique de l'Assemblée nationale 418 643-8785

Située dans le pavillon d'accueil de l'hôtel du Parlement

Ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Stationnement

Édifice Marie-Guyart (rue Alexandre-Taschereau)

20 \$ par jour, en semaine

Hôtel Le Concorde Québec

25 \$ par jour

Info-Santé 811

Hôpital Hôtel-Dieu de Québec 418 525-4444

Centre antipoison 1 800 463-5060

Pharmacies

- Pharmaprix Vicky Dubeau 418 529-2171
698, rue Saint-Jean
- Jean Coutu 418 522-1235
110, boulevard René-Lévesque Ouest

Urgence (police/incendie/ambulance) 911

Taxi Coop Québec 418 525-5191

Assemblée nationale du Québec
Division de la reprographie et de l'imprimerie
Avril 2025





Parlement des jeunes

Direction de l'accueil et de la mission éducative
Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
parlement.jeunes@assnat.qc.ca

Pour plus d'information

paricilademocratie.com